



Société Industrielle de Diffusion

Absorber | Décaper | Décontaminer et assainir | Dégivrer | Dégraisier | Désherber | Détartre | Fixer | Lubrifier et dégripper | Peindre et protéger | Rénover | Nettoyer et désinfecter

# Comprendre et utiliser un produit chimique

Pour comprendre et repérer les risques lors de l'utilisation d'un produit chimique, on peut s'appuyer sur deux documents qui communiquent ces informations.

## L'étiquette



**PRODUIT**

**DANGER**

H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P260 - Ne pas respirer les aérosols.  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P270 - Ne pas manger, boire ni fumer en manipulant ce produit.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact : 015-011-00-4 Acide phosphorique, 009-009-00-4 Billes de l'ammidon

## La Fiche de Données de Sécurité (FDS)



# 1 L'alerte

- ▶ Une identification visuelle: **les pictogrammes**



- ▶ Une mention d'avertissement : **chapitre 2.2 de la FDS**

**DANGER**

(utilisé pour les dangers plus sévères)

**OU**

**ATTENTION**

# 2 La description du danger

## Les phrases H (Hazard = Danger)

La mention de dangers décrit la nature du danger que constitue une substance ou un mélange dangereux et, lorsqu'il y a lieu, le degré de ce danger. Les phrases sont extraites du règlement CLP. Ce sont des informations pertinentes conformément à la classification des substances ou mélanges dangereux.

- ▶ **Où peut-on les voir ?**



### Dans la rubrique 2 de la FDS :

- Identification des dangers
- Phrases H pour le produit



GHS02

GHS07

Danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

### Dans la rubrique 3 de la FDS :

- Composition
- Phrases H pour chaque substance du produit

Nom	Identificateur de produit	Cl.	Classification selon le Règlement CE n° 1272/2008 (GHS)
Liquide	Acétone	H	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
	Alcool dénaturé	H	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
	Alcool à brûler	H	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
Solide	Alcool solide	H	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
	Alcool dénaturé	H	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
	Alcool à brûler	H	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

### Dans la rubrique 16 de la FDS :

- Autres informations
- Texte intégral des phrases

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

### Sur les étiquettes



H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

## ► Comment les reconnaître ?

La mention de dangers sont classées selon différents types de dangers, suivant le pictogramme et la catégorie du produit. Et des recommandations associées à la sécurité et l'environnement.

### Phrases H

H 2 xx ► Dangers physiques

H 3 xx ► Dangers pour la santé

H 4 xx ► Dangers pour l'environnement

## 3 Les conseils de prudence

### Les phrases P (Prudence)

Les conseils de prudence sont des phrases de recommandations pour réduire au minimum ou prévenir les effets néfastes.

#### ► Où peut-on les voir ?

##### Dans la rubrique 2 de la FDS :

- Identification des dangers



GHS02



GHS07

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
P280 - Porter des vêtements de protection

##### Sur les étiquettes



PRODUIT

DANGER



P260 - Ne pas respirer les aérosols.  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### ► Comment les reconnaître ?

La mention de prudence sont classées selon les différentes rubriques.

##### Phrases P

- P 1 XX ► Généralités
- P 2 XX ► Prévention
- P 3 XX ► Intervention
- P 4 XX ► Stockage
- P 5 XX ► Elimination

## 4 Les mentions supplémentaires

### Les phrases EUH

Ce sont des mentions supplémentaires qui sont utilisées au sein de l'Union Européenne en compléments d'informations des mentions de dangers et conseils de prudence. On peut avoir : **des informations additionnelles sur les dangers** pour des substances ou des mélanges dangereux présentant des propriétés physiques ou des dangers pour la santé qui sont spécifiques. **Des éléments d'étiquetages additionnels** pour certains mélanges qui contiennent une substance dangereuse.

#### ► Où peut-on les voir ?

**Dans  
la rubrique 2  
de la FDS :**

Identification des  
dangers pour la  
classification  
et l'étiquetage

**Dans  
la rubrique 16  
de la FDS :**

Texte intégral  
des phrases

**Sur  
les étiquettes**



## ► Comment les reconnaître ?

### phrases EUH

#### Informations additionnelles

Propriétés physiques ► EUH 00x / EUH 01x / EUH 04x

Propriétés sanitaires ► EUH 02x / EUH 03x / EUH 06x / EUH 07x

Propriétés Environnementales ► EUH 05x

#### Éléments additionnels

(informations sur les substances  
et /ou mélanges)

EUH 2xx / EUH 4xx

Classification et étiquetage des produits chimiques :

[http://www.inrs.fr/risques/classification-etiquetage-  
produits-chimiques/comprendre-systemes-etiquetage-produits-chimiques.html](http://www.inrs.fr/risques/classification-etiquetage-produits-chimiques/comprendre-systemes-etiquetage-produits-chimiques.html)

Éléments d'étiquetage du règlement CLP :

<http://www.prc.cnrs.fr/IMG/pdf/elements-etiquetage-fr-2.pdf>

Pour connaître l'étiquetage de nos produits et les moyens de protection adaptés (gants, lunettes...), vous pouvez consulter les fiches de données de sécurité sur

<http://www.quickfds.fr/fr/>

ou prendre contact avec votre commercial sur notre site internet

<https://www.sid.tm.fr/>

{VRP}, votre Expert Conseil,

Tel : {TELVRP}



Cet email a été envoyé à {EMAIL}.  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SID.

[Se désinscrire](#)